



Mairie de NOGARO
Arrondissement de Condom
Département du Gers

ARRÊTÉ n° 2025 102

**Arrêté municipal portant réglementation
de la circulation et du stationnement**

Le Maire de NOGARO,

VU les articles L. 2212-2 et L. 2213-1 Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code de la route ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

CONSIDERANT que M. Anthony CHAPELAIN, représentant l'entreprise « Barde Sud Ouest » - route de Laujuzan – 32110 NOGARO, a déposé une demande d'occupation du domaine public, afin d'effectuer des travaux de changement de luminaires, Avenue des Pyrénées, pour les journées du 17 et 18 juillet 2025 ;

ARRETE

Article 1^{er} : Afin d'effectuer les travaux cités ci-dessus, le demandeur est autorisé à :

- Neutraliser la circulation sur la demi-chaussée, par alternance, par le biais de feux tricolores : Avenue des Pyrénées

Article 2 : Signalisation du chantier.

Le demandeur aura la charge de la signalisation réglementaire de son chantier de jour et de nuit, et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

La signalisation sera conforme à la réglementation en vigueur à la date du présent arrêté.

Article 3 : L'autorisation est délivrée uniquement pour les journées du 17 et 18 juillet 2025.

Article 4 : M. le Maire de Nogaro, M. l'Agent de Surveillance de la Voie Publique, M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à la mairie de Nogaro

Le 7 juillet 2025

Le Maire

Christian PEYRET

